



Saison 2022 / 2023

Bulletin d'inscription

Petit Chœur

Joindre la photo
de l'enfant

4 rue Clémence Isaure – 31000 Toulouse
contact@lauzeta.fr – 06 28 80 52 69

Les informations indiquées dans ce présent bulletin d'inscription ne seront utilisées que dans le strict cadre de La Lauzeta.

Nom et prénom CHORISTE	
Groupe dans lequel vous inscrivez votre enfant	Moineaux <input type="checkbox"/> Mésanges- Rossignols <input type="checkbox"/>
Date de naissance	
Adresse	
CP et ville	
Établissement scolaire	
Classe fréquentée	

Nom et prénom MÈRE	
Adresse	
CP et ville	
Téléphone portable	
E-mail	
Profession	

Nom et prénom PÈRE	
Adresse (si différente de la mère)	
CP et ville	
Téléphone portable	
E-mail	
Profession	

Parent à contacter en priorité / référent : mère père

Mail à utiliser pour infos générales (à consulter fréquemment) : mère père

Nom, prénom et téléphone portable de la personne à contacter en cas d'urgence:

COTISATIONS ANNUELLES 2022/2023

TARIFS 22 - 23		Grand Choeur			Petit Choeur (Moineaux)	Petit Choeur (Rossignols)	Stages Petit Choeur
		Cours hebdomadaires & répétitions mensuelles	Stages de 5 jours à Toulouse (Toussaint / Hiver / Pâques)	Stage de rentrée à Masseube (Gers) 5 jours en pension complète	Cours hebdomadaires		2 jours à Toulouse (Toussaint / Hiver / Pâques)
Quotients familiaux	Réductions	Adhésion obligatoire 40€ par enfant valable de septembre à juin					
+ de 1201	Tarif normal	240,00 €	50,00 €	200,00 €	150,00 €	200,00 €	20,00 €
Entre 901 et 1200	10%	216,00 €	45,00 €	180,00 €	135,00 €	180,00 €	18,00 €
Entre 601 et 900	20%	192,00 €	40,00 €	160,00 €	120,00 €	160,00 €	16,00 €
- de 600	30%	168,00 €	35,00 €	140,00 €	105,00 €	140,00 €	14,00 €
Réduction de 25 % à partir du 2ème enfant d'une même famille*							

Échéancier de paiements des cotisations				
Petit Choeur (Moineaux)				
	Tarif normal	-10%	-20%	-30%
Par virement – Paiement en une fois (septembre)	190,00 €	175,00 €	160,00 €	145,00 €
CHQ – Paiement en une fois (octobre)	40€ + 150€	40€ + 135€	40€ + 120€	40€ + 105€
CHQ – Paiement en deux fois (octobre, février)	40 € + 75 € & 75 €	40 € + 67,5 € & 67,5 €	40 € + 60 € & 60 €	40 € + 52,5 € & 52,5 €
CHQ – Paiement en trois fois (octobre, février, mai)	40 € + 50 € & 50 € & 50 €	40 € + 45 € & 45 € & 45 €	40 € + 40 € & 40 € & 40 €	40 € + 35 € & 35 € & 35 €
Petit Choeur (Rossignols)				
	Tarif normal	-10%	-20%	-30%
Par virement – Paiement en une fois (septembre)	240,00 €	220,00 €	200,00 €	180,00 €
CHQ – Paiement en une fois (octobre)	40€ + 200 €	40€ + 180 €	40€ + 160 €	40€ + 140 €
CHQ – Paiement en deux fois (octobre, février)	40 € + 100 € & 100 €	40 € + 90 € & 90 €	40 € + 80 € & 80 €	40 € + 70 € & 70 €
CHQ – Paiement en trois fois (octobre, février, mai)	40 € + 70 € & 70 € & 60 €	40 € + 60 € & 60 € & 60 €	40 € + 60 € & 60 € & 40 €	40 € + 50 € & 50 € & 40 €

- Dans le cas d'une réduction liée au quotients familiaux, merci de joindre une attestation de quotient familial.
- Dans la mesure du possible, merci de privilégier le paiement en une seule fois par virement.
- Pour les paiement en deux ou trois fois, uniquement par chèques : les chèques, libellés à l'ordre de « la Lauzeta », doivent être donnés à l'inscription. Merci de mentionner le prénom et le nom de votre enfant au verso de tous les chèques ainsi que son groupe (GC).
- Le bulletin d'inscription doit être remis au chef de chœur ou au parent référent lors des premières répétitions, accompagné de l'engagement à respecter le règlement intérieur.
- Dans le cas de remboursements (voir règlement intérieur), l'adhésion à l'association (40€) n'est en aucun cas remboursée.

Mode de règlement : VIR (1X) CHQ (1X) CHQ (2x) CHQ (3x)

Tarif : NORMAL -10 % -20 % -30 %

Dans le cas d'une réduction , merci de joindre une attestation de quotient familial.

*L'association est reconnue d'intérêt général à caractère culturel et habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux (articles 200 et 238 bis du code général des impôts). **Vous pouvez donc soutenir La Lauzeta en faisant un don.***

Selon la loi du 1er août 2003, les dons effectués par un particulier ou une entreprise ouvrent droit à une réduction d'impôt, égale à 66 % du montant du don pour un particulier (dans la limite de 20 % du revenu imposable) et à 60 % pour une entreprise (dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires HT). A titre d'exemple, un don de 100 € donne droit à une réduction d'impôt de 66 € pour un particulier.

CESSION DES DROITS SUR L'IMAGE

Je soussigné(e) / Nous soussignés,

parents / responsable(s) légal / légaux de l'enfant :

déclare / déclarons céder à l'Association les droits sur l'image de mon/notre enfant prise lors de concerts où se produit le chœur ainsi que les droits de disposition de l'enregistrement des œuvres enregistrées lors de ces mêmes concerts. Ces images et ces enregistrements ne seront utilisés que par l'association et exclusivement pour la promotion du chœur La Lauzeta.

Signatures des responsables légaux du choriste, précédées de la mention « lu et approuvé » et de la date :

Mère (ou tutrice)

Père (ou tuteur)

DÉCLARATION RELATIVE A L'AUTORISATION DE COMMUNICATION DES COORDONNÉES PERSONNELLES

Je soussigné(e) / Nous soussignés, ,

parents / responsable(s) légal / légaux de l'enfant :

Autorise / Autorisons

N'autorise pas / N'autorisons pas

la communication aux autres parents / responsables légaux de mes/nos coordonnées personnelles (adresse postale, téléphone et adresse électronique) telles qu'elle figurent sur le bulletin d'inscription de la Lauzeta.

Signatures des responsables légaux du choriste, précédées de la mention « lu et approuvé » et de la date :

Mère (ou tutrice)

Père (ou tuteur)